

Le centre pénitentiaire de Marseille

Le centre pénitentiaire de Marseille a ouvert en 1936, en remplacement de trois prisons du centre-ville (Chave, Saint-Pierre, Les Présentines).

Un centre pénitentiaire est un établissement qui comprend au moins deux quartiers différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

Le 14 mai 2017, les personnes détenues prévenues ainsi que la maison d'arrêt des femmes ont été déplacés sur la nouvelle structure Baumettes 2. Les personnes détenues condamnées sont restées sur Baumettes Historique, jusqu'à la fermeture définitive de cette structure, en juin 2018.

Le centre pénitentiaire de Marseille se compose désormais de deux quartiers hommes (Q.H.1 et Q.H.2) et d'un quartier pour femmes qui accueillent des personnes prévenues en détention provisoire et des personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans. Le quartier pour femmes accueille des femmes majeures et des femmes mineures. C'est aussi la seule structure destinée à accueillir également des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement supérieure à deux ans. Elle est enfin dotée d'une nursery qui permet d'accueillir les femmes incarcérées avec leur enfant jusqu'à 18 mois.

L'établissement dispose également d'un centre de semi-liberté, d'une structure d'accompagnement à la sortie (S.A.S.), d'une unité hospitalière sécurisée interrégionale (U.H.S.I.) et d'une unité hospitalière spécialement aménagée (U.H.S.A.).

L'établissement est en gestion déléguée (partenaire privé GEPSA), sauf en ce qui concerne le centre de semi-liberté et la structure d'accompagnement à la sortie.

Coordonnées

239, chemin de Morgiou
13 404 Marseille Cedex 09
04 88 22 91 36

Capacité d'accueil :

690 places

- Un quartier maison d'arrêt hommes (399 places)
- Un quartier maison d'arrêt femmes (90 places)
- Un centre de détention femmes (60 places)
- Un quartier mineurs (10 places)
- Un quartier nursery (6 places)
- Un quartier de semi-liberté (24 places)
- Une structure d'accompagnement à la sortie (101 places)
- Un quartier d'accueil des arrivants labellisé (organisme certificateur DEKRA)
- 18 cellules adaptées aux personnes à mobilité réduite

Parloirs

La réservation est assurée par la gestion déléguée.

Le numéro est le suivant : **0800970560** (numéro gratuit) - Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le parloir est possible du mardi au samedi entre 08h00 et 11h45 et entre 13h30 et 16h30.

Les parloirs avocats sont ouverts tous les jours (sauf le samedi après-midi, dimanche et jours fériés) de 08h00 à 11h00 et de 13h30 à 16h00.

Il est à noter que les familles qui sont en attente d'un permis de visite peuvent déposer du linge à la personne détenue arrivante et ne disposant d'aucun permis de visite, selon les modalités suivantes :

mardi de 17h00 à 18h00 : dépôt de linge uniquement pour les personnes détenues écrouées durant le week-end précédent (vendredi, samedi, dimanche) sans rendez-vous.

mercredi et jeudi de 17h00 à 18h00 : dépôt de linge pour les personnes détenues sans permis de visite sur rendez-vous.

La réservation de rendez-vous est assurée par la gestion déléguée, par téléphone au 0800970560 (numéro gratuit) (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

L'établissement dispose de 9 parloirs familiaux et de 4 appartements pour les unités de vie familiale (U.V.F.), afin de permettre aux familles de se retrouver dans un cadre plus propice aux échanges et au maintien des liens.

Unités de vie familiale (U.V.F.)/ parloirs familiaux

Les parloirs familiaux sont possibles tous les jours de 8h30 à 11h00 et de 14h30 à 17h30.

Les unités de vie familiale sont également possibles tous les jours et peuvent durer 6h, 24h, 48h ou 72h une fois par an.

M à j le 17/02/2021